CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2026-10

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME NO 02-2007

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, MRC de Lotbinière, est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité se doit d'avoir un règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 02-2007 intitulé *Plan d'urbanisme 02-2007* lors de la séance du conseil du 2 avril 2007 et est entré en vigueur le 13 juin 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de modifier les limites du périmètre d'urbanisation et retirer les zones de réserve;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement sera donné ultérieurement lors d'une séance ordinaire du conseil, le 7 décembre 2026;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 7 décembre 2026;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Marie-Noëlle Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le premier projet de Règlement 2026-10 modifiant le Règlement concernant le plan d'urbanisme 02-2007 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le « plan des affectations » est modifié par l'agrandissement de l'aire d'affectation R à même l'aire d'affection zone de réserve.

Le « plan des affectations » est modifié par l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

Le tout tel qu'indiqué à l'annexe 1 du présent règlement

ARTICLE 3

L'article 3.1.5 « ZONE DE RÉSERVE » est abrogé.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun le 2 novembre 2026.

Annie Thériault
Mairesse

Élizabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

ANNEXE 1

Avant

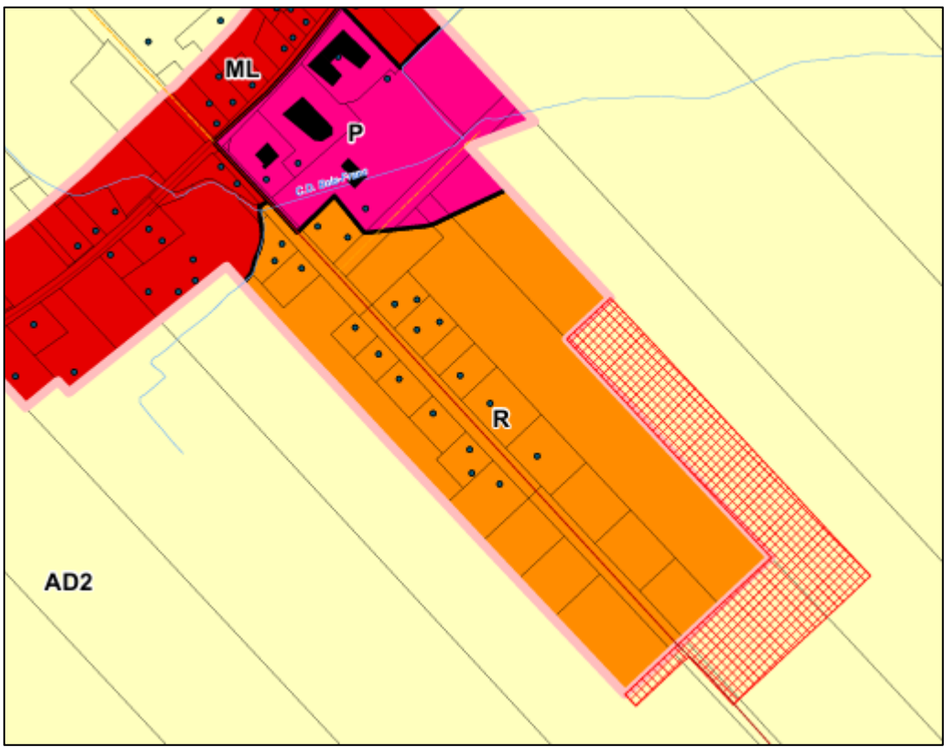
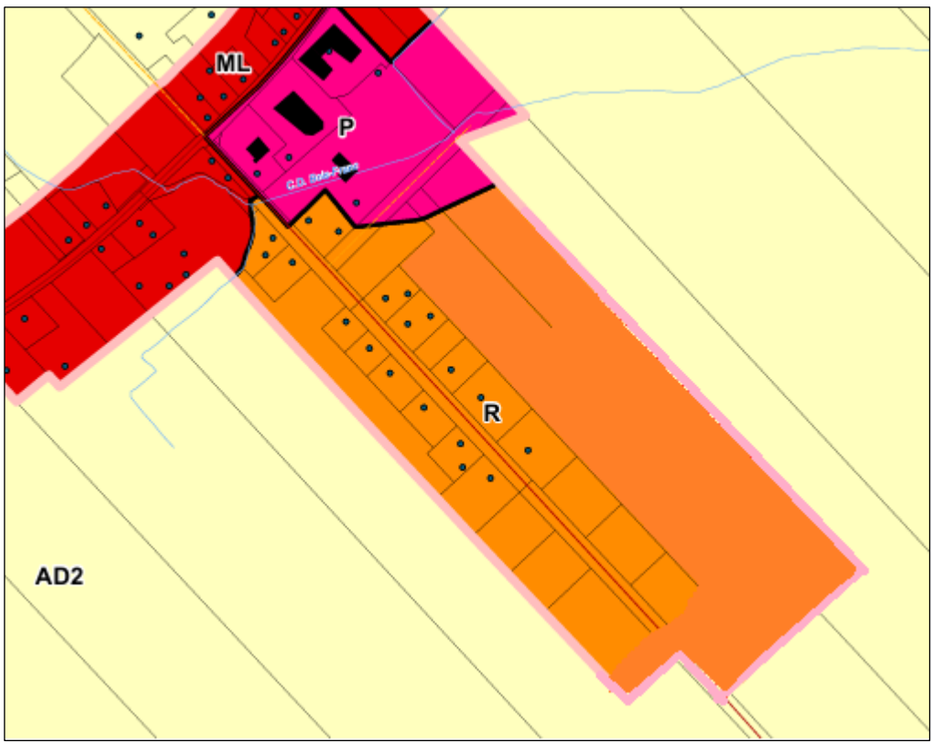
Après